

Le Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation des échanges et la logistique commerciale en Ukraine (GTI) sert de base à l'établissement d'un comité national de facilitation des échanges

L'Ukraine adopte une approche «ascendante» afin de mettre en place un comité national de facilitation des échanges. Le pays œuvre déjà dans les domaines de la coopération interinstitutions et la facilitation des échanges depuis les années 90 et, fortes des services consultatifs dispensés par la CEE-ONU, des parties prenantes d'Odessa ont lancé en 2011 un projet de système portuaire communautaire. Le projet a nécessité la création d'un groupe de travail national afin de permettre une interaction avec les organismes de réglementation nationaux. En conséquence, l'établissement d'un Groupe de travail interinstitutions (GTI), requis afin d'appuyer des projets concrets, a encouragé la coopération public-privé et interinstitutions en faveur de la facilitation des échanges en Ukraine. A travers ce groupe, les activités auparavant non coordonnées en matière de facilitation des procédures douanières, commerciales et du transport en Ukraine ont pu être réunies pour la première fois sous un même toit.

Le GTI prépare le terrain en vue de l'établissement d'un Comité national de facilitation des échanges en Ukraine, conformément à l'article 23, paragraphe 2 de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges et à la Recommandation n° 4 de la CEE-ONU.

Etablissement d'un Groupe de travail interinstitutions (GTI)

En vertu des ordonnances du Conseil des ministres d'Ukraine n° 36695/1/1-11 du 27.07.2011 et n° 36695/4/1-11 du 09.09.2011, à l'initiative du Conseiller régional de la CEE-ONU et du Comité national ukrainien de la Chambre de Commerce Internationale (courrier de la CCI d'Ukraine n° 504 du 22.07.2011 et n° 657 du 07.09.2011 au Premier ministre ukrainien), avec l'appui du ministère du Développement économique et du Commerce ainsi que du Service

d'Etat douanier d'Ukraine (courrier du Secrétaire exécutif de la CEE-ONU n° 11.1/2.1-12.1/12826 du 14.09.2011), une réunion convoquée le 18 octobre 2011 entre les organismes parties prenantes et la communauté d'affaires a établi un groupe de travail en vue d'appuyer le projet de système portuaire communautaire ainsi que d'autres projets de facilitation des échanges. Baptisé à l'origine «Groupe de travail interinstitutions (GTI) sur la mise en œuvre d'un guichet unique - solution locale dans la zone d'activité des Douanes du Sud et la zone portuaire d'Odessa», il a ensuite été renommé Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation des échanges et la logistique commerciale en Ukraine, dans la perspective de devenir un comité national de facilitation des échanges.

Structure organisationnelle et composition du GTI:

- > Président;
- > Deux Vice-présidents;
- > Membres du GTI se réunissant régulièrement (au moins quatre fois l'an) et incluant un/e délégué/e ayant droit de vote, représentant chacune des organisations énumérées ci-dessous;
- > Groupe d'experts appuyant les travaux du GTI
- > Groupes de travail spéciaux (avec à leur tête un/e coordinateur/trice) sur les thèmes:
 - rationalisation de la législation;
 - processus de recherche;
 - harmonisation des données;
 - investissements
- > Secrétariat du GTI.



Représentants des ministères, des départements et des organisations au sein du GTI¹:

- > Ministère du Revenu national et des recettes fiscales d'Ukraine (Administration fiscale d'Ukraine);
- > Ministère de la Politique agricole d'Ukraine;
- > Ministère de la Santé d'Ukraine;
- > Ministère de l'Ecologie et des ressources naturelles d'Ukraine;
- > Ministère de l'Infrastructure d'Ukraine (transport);
- > Ministère des Finances d'Ukraine;
- > Ministère du Développement économique et du Commerce d'Ukraine;
- > Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine;
- > Ministère des Affaires intérieures d'Ukraine;
- > Service de la sécurité d'Ukraine;
- > Administration du Service national des gardes-frontière d'Ukraine;
- > Administration nationale des transports ferroviaires d'Ukraine (Ukrzaliznytsya);
- > Entreprise d'Etat «Port de commerce maritime d'Odessa» (Association des ports d'Ukraine);
- > Comité national de la Chambre de Commerce Internationale (CCI d'Ukraine);
- > Association des transitaires et des organisations de logistique d'Ukraine «UKRVNESHTRANS»;
- > Institut national des études stratégiques;
- > Association des transporteurs routiers internationaux d'Ukraine;
- > Association des commissionnaires en douane d'Ukraine;
- > Syndicat ukrainien du transport routier et de la logistique;
- > Association des transitaires internationaux d'Ukraine;

Un groupe d'experts a également été mis sur pied, incluant des représentants des organisations internationales qui appuient l'initiative (telles que la CEE-ONU et l'EUBAM) ainsi que de divers segments du secteur des transports.

Secrétariat du GTI

Placé sous la supervision de l'équipe dirigeante du GTI (Président et Vice-présidents) qui définit la vision, approuve le plan de travail et évalue la performance du groupe de travail, le Secrétariat du GTI appuie les réunions du GTI de même que d'autres activités. Les fonctions de Secrétariat du Groupe de travail interinstitutions ont été confiées à la CCI d'Ukraine. Le Secrétariat prépare les documents en vue des réunions du GTI, il organise ces réunions et se charge des communications entre les membres du GTI entre les réunions, de la diffusion des informations au sujet des résultats des activités du GTI, des mises à jour de la liste des membres du GTI et de ses sous-groupes d'experts, et d'autres tâches encore. Il prépare par ailleurs des documents analytiques, synthétise les informations reçues des membres du GTI, organise des sessions de formation, soutient les activités internationales du groupe et prépare les comptes-rendus au sujet de ses travaux.

Principaux objectifs du GTI

- > Elaborer, faire approuver et mettre en œuvre une stratégie nationale de facilitation des échanges;
- > Préparer des recommandations en vue de remédier aux problèmes entravant la facilitation du commerce et la logistique; obtenir une assistance technique et financière;
- > Favoriser un échange autour des projets de loi concernant la facilitation du commerce international et la logistique;
- > Assurer la coordination et une efficacité accrue des activités de facilitation des échanges au niveau des sections centrales et locales des organismes réglementaires, institutions, entreprises et organisations, en promouvant des instruments pratiques de facilitation des échanges;
- > Contribuer à la mise en place de mécanismes de guichet unique, par exemple au niveau des points de passage des frontières maritimes, aériens, ferroviaires et routiers, et d'autres plaques tournantes du transport en Ukraine;

¹ La liste des participants au GTI peut être consultée à l'adresse <http://www.singlewindow.org/members/?type=2>



- Favoriser la création d'un environnement propice à l'établissement d'un guichet unique national;
- Promouvoir la coopération internationale entre les autorités réglementaires d'Ukraine et d'autres pays, et les organisations internationales actives dans le domaine de la facilitation des échanges;
- Interagir avec les autorités réglementaires et la communauté d'affaires au sein d'un forum de discussion productif en vue de l'établissement d'un système efficace et transparent de contrôle des marchandises et des moyens de transport traversant les frontières.

Le GTI travaille essentiellement sous la forme de réunions convoquées à l'initiative du Président, des Vice-présidents ou des membres du GTI, selon les besoins, mais au moins une fois par trimestre.

Financement:

Les activités menées par le GTI sont financées de la manière suivante:

- La CCI d'Ukraine finance les activités du Secrétariat du GTI;
- L'Association «Ukrvneshtans» et Plaske JSC appuient l'organisation des divers événements et réunions;
- La CEE-ONU, quant à elle, fournit les services de son Conseiller régional en matière de facilitation des échanges ainsi que le soutien d'experts internationaux, elle organise les séminaires, prépare les études – par ex. sur la mise en œuvre d'un système portuaire communautaire; la disposition de l'Ukraine à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (de concert avec la CNUCED) – et elle développe les différents projets.
- Le Programme de développement du droit commercial (d'après son acronyme anglais CLDP) initié par le ministère de la Justice des Etats-Unis a cofinancé l'organisation de deux séminaires internationaux sur le thème de l'AFE de l'OMC.

Pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'accéder à des renseignements détaillés, un site web dédié au projet a été créé (www.singlewindow.org), publiant les informations des réunions du GTI.

Impact du GTI sur la facilitation des échanges et la logistique commerciale en Ukraine:

- Etablissement d'un système portuaire communautaire (d'après son acronyme anglais PCS, Port Community System) – mécanisme de guichet unique local, conforme aux recommandations de la CEE-ONU nos 33, 34 et 35. Le PCS dessert les ports maritimes de commerce d'Odessa, Ilyichevsk et Yuzhny et, depuis le mois d'octobre 2015, tous les ports d'Ukraine (ordonnance n° 73 de l'Entreprise d'Etat «Administration des ports maritimes d'Ukraine» du 28.09.2015);
- Dans le cadre du PCS, lancement du partage électronique de documents entre les organismes réglementaires; amendement connexe de la législation sur la signature électronique;
- Conduite d'une étude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises dans le cas des flux de marchandises acheminées via le port d'Odessa, et planification d'analyses du processus d'affaires;
- Elaboration en cours d'une stratégie nationale en faveur de la facilitation des échanges et la logistique;
- Organisation de cinq séminaires internationaux sur la facilitation des échanges, avec le soutien de la CEE-ONU, du ministère du Développement économique et du Commerce ainsi que de la CCI d'Ukraine;
- Conduite de deux ateliers de formation sur le Guide pratique de la CEE-ONU relatif à la facilitation du commerce (TFIG); formation d'experts et de décideurs politiques issus d'organismes réglementaires clés;
- Organisation de trois ateliers évaluant la disposition de l'Ukraine à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE);
- Rapport d'évaluation de la disposition à mettre en œuvre l'AFE élaboré conjointement par la CEE-ONU et la CNUCED – à utiliser par le gouvernement pour notifier ses mesures relevant des catégories B et C (telles que définies aux termes de l'AFE), élaborer des plans de mise en œuvre assortis de budgets et solliciter une assistance technique internationale;
- Création et mise à jour du site web du GTI, proposant des informations essentielles au sujet des projets du GTI et des



questions de facilitation des échanges en Ukraine.

Enseignements tirés

Le succès et la durabilité des travaux du GTI dépendent principalement de la volonté et de l'engagement politiques au plus haut niveau. L'établissement et le maintien du GTI sont assurés au moyen de ressources locales, grâce à l'implication et l'engagement à l'échelon local, en mettant l'accent sur les projets concrets de facilitation des échanges. C'est sur cette base que le GTI s'est érigé en tant que plateforme de diffusion et de mise en œuvre, en Ukraine, des recommandations et normes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux dans les domaines de la facilitation des échanges, de la gestion de la chaîne logistique, de l'e-business, etc.

La coordination des activités avec les organes réglementaires du gouvernement demeure très complexe en Ukraine. Le GTI a recensé les expériences internationales en la matière et il a examiné les recommandations de la CEE-ONU sur les organismes nationaux de facilitation du commerce (recommandations nos

4 et 40). Ces analyses ainsi que la ratification, par l'Ukraine, de l'AFE démontrent que le meilleur mode d'interaction entre les autorités publiques et le secteur privé réside dans un comité national de facilitation des échanges, semblable aux comités ainsi institués dans d'autres pays mais tenant compte des particularités et de l'expérience de l'Ukraine.

Il convient de considérer dûment la question du financement des activités de ce comité, ici aussi en tenant compte de l'expérience du GTI.

Au vu des engagements pris par l'Ukraine en faveur de l'AFE, de ses objectifs ambitieux à définir dans le cadre d'un programme national de facilitation des échanges, de la nécessité de créer un comité national de facilitation des échanges, de la décision du GTI du 12.12.2014 et de l'ordonnance du Conseil des ministres n° 36048/4/1-14 du 02.02.2015, le Groupe de travail inter-institutions a été rebaptisé Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation des échanges et la logistique commerciale en Ukraine en 2015.

Références

- Geoffrey Hamilton, Mario Apostolov, Polina Tarshis, and Sabina Titarenko. "Principles for Implementing a PPP Approach in the process of establishing a Single Window (SW) and Port Community System (PCS) in Ukraine" dans Capital Express, Odessa, 1-2 2015, pp. 17-37 (voir <http://www.singlewindow.org/upload/publications/Principles%20for%20PPP%20implmtt.pdf>).
- "State Sanitary and Epidemiological Service of Ukraine - through Thorns to the Single Window", Transport no. 25 (816), 23 juillet 2014.
- "ISPC: A System that has Proved Its Relevance", Transport, no.14 (805), 9 avril 2014

Coordonnées de contact

Tatiana Makarycheva
Secrétariat du GTI
Tél: +380503923948 | +380443613948
E-mail: info@singlewindow.org
Oleg Platonov
Vice-président du GTI

Tél: +380487288288
E-mail: control@plaske.ua
Mario Apostolov
Conseiller régional de la CEE-ONU
Tél: +41229171134
E-mail: mario.apostolov@unece.org